

Forêts – Filière Bois

***Développement de la filière bois et
projet social 'De la graine à l'objet'***





2 Forêts / Filière bois - Développement général de la filière bois et projet social « De la graine à l'objet »

2.1 Identification du projet

2.1.1 Intitulé

Gestion durable des forêts, développement de l'ensemble de la filière bois feuillu et structuration d'une filière sociale de valorisation de la ressource bois.

2.1.2 Porteur du projet identifié

Ce projet est né d'une réflexion initiée à la demande du secteur de la transformation du bois dans le cadre de la programmation précédente. Le GAL a organisé une table ronde le 30/04/2014 (30 personnes présentes) afin d'établir un premier état des lieux de la filière sur le territoire. Sur base de cette première rencontre, un groupe de travail 'Forêt' composé d'une quinzaine de personnes ressources a alors réfléchi à des pistes d'actions. Ces pistes ont ensuite été proposées pour validation à l'ensemble des acteurs de la filière lors d'une soirée ciné-débat le 10/12/2014 (51 personnes présentes). Les organismes et personnes suivantes ont pris part à la réflexion :

- Les 2 scieries du territoire
- Des exploitants forestiers, menuisiers, gestionnaires forestiers et gardes forestiers du territoire
- Des propriétaires forestiers
- Des représentants du DNF
- La Société Royale Forestière de Belgique
- L'Office Economique Wallon du Bois
- La Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée
- UNamur
- Pro Silva Wallonie
- Inter Environnement Wallonie
- Ressources Naturelles Développement
- SAW-B
- Les échevins en charge des forêts dans les 3 communes
- Des citoyens

2.1.3 Bénéficiaire de la subvention et opérateur

L'ASBL GAL Pays des Tiges et Chavées est à la fois bénéficiaire de la subvention et l'opérateur de terrain.

2.1.4 Partenaires

Partenaires privilégiés :

Société Royale Forestière de Belgique

La Société Royale Forestière de Belgique (SRFB) est une asbl, créée il y a plus de 100 ans. En tant que centre d'animation et de compétence, la SRFB est au service de la forêt et des forestiers.



La Société Royale Forestière de Belgique a pour objet de faire connaître et de valoriser la forêt et les forestiers. Elle s'engage à promouvoir une sylviculture de qualité et forme ses membres aux applications concrètes de la science sylvicole. Son action couvre tous les aspects relevant de la technique forestière et de sa vulgarisation. Dans cet ordre d'idées, la SRFB porte une attention particulière aux thèmes tels que le changement climatique, le rôle de la forêt au niveau des puits de carbone, l'émergence du bois-énergie, mais aussi les modifications des fonctions environnementales et sociétales demandées par la société.

La SRFB a également pour vocation d'être le lieu de rencontre entre les administrations forestières, les milieux académiques, la filière bois et les propriétaires privés et publics afin de favoriser les échanges de points de vue, les synergies, les partenaires, les partenariats...

Pour cela elle rassemble parmi ses membres ou au sein de son Conseil d'Administration, des membres des administrations forestières (DNF, ANB, IBGE), des scientifiques, des professeurs, des étudiants, des propriétaires, des naturalistes, des acteurs de la sylviculture : pépiniéristes, gestionnaires, exploitants, experts, coopératives, etc.

La SRFB compte 2.600 membres.

La SRFB prendra part au présent projet en apportant son expertise en matière de vulgarisation forestière. Elle assurera la formation des propriétaires forestiers. Elle sera également chargée de la formation des coaches et des guides forestiers dans la cadre du volontariat.

Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (CAPFP)

La CAPFP est un service de l'Office Economique Wallon du Bois mis à la disposition des propriétaires de petites parcelles boisées pour les aider à améliorer la valorisation économique de leurs ressources forestières. Elle agit en accord avec la politique forestière wallonne. Elle offre un ensemble de services personnalisés aux petits propriétaires forestiers :

- Un guichet d'information répondant gratuitement aux différentes questions que se posent les petits propriétaires sur la gestion de leur forêt et le cas échéant, les redirige vers des professionnels.
- Une visite de diagnostic personnalisée des parcelles forestières permettant d'identifier le potentiel des parcelles, les travaux à réaliser les professionnels pouvant assurer ces travaux.
- Un portail cartographique permettant aux propriétaires d'établir une carte de gestion de leurs parcelles.

La CAPFP mène également des actions collectives. Elle anime et coordonne des actions de mise en valeur de massifs forestiers caractérisés par un haut degré de morcellement. Concrètement, elle propose aux petits propriétaires d'un même massif des travaux et ventes de bois groupés afin de valoriser au mieux les parcelles.

L'expertise de la CAPFP en matière d'actions groupées sera mobilisée dans le cadre du présent projet. Elle interviendra auprès des petits propriétaires du territoire.

M. Léoni, menuisier-ébéniste et sylviculteur

M. Léoni est menuisier ébéniste sur le territoire. Egalement formé en sylviculture, il marque un intérêt particulier à valoriser du bois local souvent inexploité par les propriétaires, dans ses réalisations. Il est l'initiateur du projet social « De la graine à l'objet », proposé dans le cadre de l'appel à projets lancé par le GAL. Ayant lui-même bénéficié de l'encadrement de la Pommeriaie, service d'aide à la jeunesse situé à Faulx-Les Tombes, il désire développer son activité afin de pouvoir accueillir des jeunes en perte de repères et de les initier aux métiers du bois.



D'autres partenaires seront mobilisés dans la mise en œuvre du projet :

- CAPFP – appui méthodologique pour les actions à destination des moyens propriétaires
- Pro Silva Wallonie – conception de la formation des propriétaires
- Office Economique Wallon du Bois – sensibilisation du secteur de la construction à l'utilisation de bois local
- Centre Scientifique et Technique de la Construction – sensibilisation du secteur de la construction à l'utilisation de bois local
- Inter Environnement Wallonie – conception de la formation des propriétaires
- DNF – sensibilisation des communes et suivi des différentes actions
- Contrats Rivière Haute Meuse et Meuse Aval – protection des eaux de surface
- La Pommeraie – initiation aux métiers du bois pour des jeunes en perte de repères
- Université de Namur (Domaine d'Haugimont)

2.1.5 Administration fonctionnelle pressentie

DGO3

2.2 Objectifs à atteindre

Le premier axe du projet vise à renforcer la filière locale du bois feuillu en l'ancrant dans une logique de circuit court. Concrètement, le projet a pour objectif d'augmenter la production et la transformation locales de bois d'œuvre feuillu, tout en préservant la biodiversité caractéristique des forêts du territoire. Pour concourir à cet objectif, le projet interviendra à différents échelons de la filière :

- Auprès des propriétaires forestiers dans le but d'assurer une gestion durable des forêts permettant de mobiliser une plus grande quantité de bois feuillu tout en préservant la biodiversité. Le projet permettra également aux propriétaires de s'organiser entre eux afin de faciliter les travaux et la vente de bois.
- Auprès des entreprises de transformation (exploitants forestiers, scieries, menuisiers et ébénistes) afin de mieux répondre à leurs besoins et à la demande des consommateurs.
- Auprès des consommateurs publics et privés, ainsi qu'auprès du secteur de la construction pour promouvoir l'utilisation de bois feuillu issu de forêts locales.

Le second axe du projet a pour objectif la création d'une entreprise à finalité sociale réalisant des constructions en bois sur base de matériaux issus de travaux forestiers locaux. Outre la mobilisation de bois feuillu local pour la filière, cet axe permettra surtout de répondre à une demande locale en matière d'insertion sociale dans le secteur du bois.

2.3 Objectifs de la stratégie auxquels il contribue

Le projet intègre clairement les 3 axes majeurs de la stratégie identifiée pour le territoire.

Il vise à valoriser et stimuler l'économie productive locale en permettant le développement d'une filière économique bien présente sur le territoire mais qui est confronté à un contexte global défavorable. Le projet devrait permettre de maintenir voire d'augmenter les emplois liés à la filière bois feuillu sur le territoire.

En assurant une gestion des forêts respectueuse de la biodiversité, le projet contribue à préserver les qualités ou aménités territoriales. En effet, il contribue à la protection des forêts qui constituent un facteur d'attractivité économique, résidentielle et touristique majeur du territoire.



Le projet concourt également à favoriser l'équité sociale au sein du territoire en mettant en place une structure à finalité sociale. Il lutte clairement contre la dualisation sociale en permettant à des personnes en décrochage de retrouver un cadre professionnel.

2.3.1 Liens avec les autres fiches du PDS

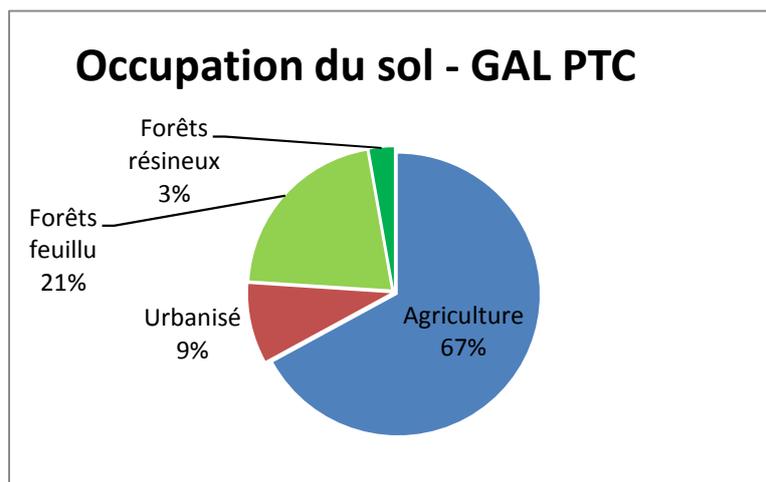
- Energie verte : Le fait d'augmenter la production locale de bois d'œuvre feuillu va induire également une augmentation de la production de bois de chauffage et des connexes. Ces connexes pourront alimenter la filière de valorisation des déchets verts ligneux. De plus, le développement d'une filière de valorisation énergétique des déchets verts ligneux va permettre de diminuer la pression 'bois énergie' sur le bois d'œuvre.
- Logement : la valorisation du bois d'œuvre local répond également aux objectifs de la fiche Logement puisqu'elle s'inscrit dans une logique d'habitat durable.
- Tourisme : le réseau de guides forestiers formés dans le cadre du projet sera directement attaché aux structures touristiques du territoire (Maisons de Tourisme, Syndicats d'initiative et Office du Tourisme) qui assureront la promotion de leurs activités auprès des touristes.
- Action sociale : la filière sociale développée dans le projet peut également s'adresser au public fragilisé identifié dans le cadre du projet social.

2.4 Description du contexte

2.4.1 Eléments de diagnostic

La forêt représente un secteur économique important des 3 communes puisque selon l'Inventaire Wallon des Forêts, elle couvre près de 25% de la surface du territoire avec 4800 ha de surfaces forestières. Outre les revenus issus de la vente de bois, il faut également considérer les revenus liés à la chasse ainsi que la valeur récréative intrinsèque aux forêts. En effet, les forêts représentent un élément majeur de l'attrait touristique de la région.

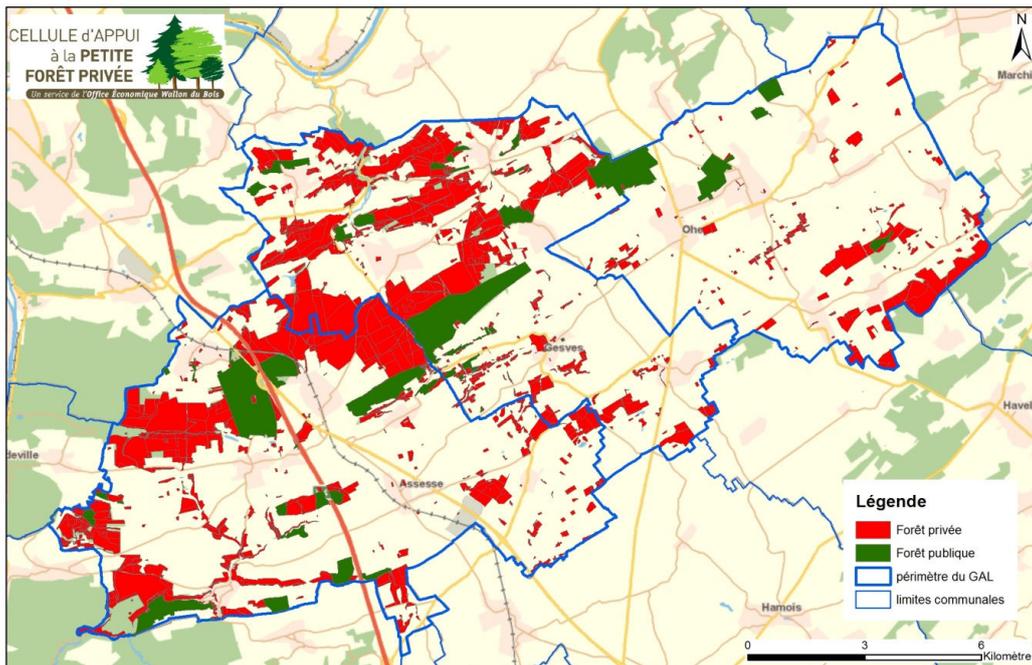
Concernant la caractérisation des forêts du territoire, les essences feuillues représentent une grande majorité et occupent 88.5% des surfaces forestières, ce qui est supérieur à la moyenne condrusienne et wallonne d'où l'intérêt manifeste de favoriser la valorisation du bois d'œuvre feuillu.



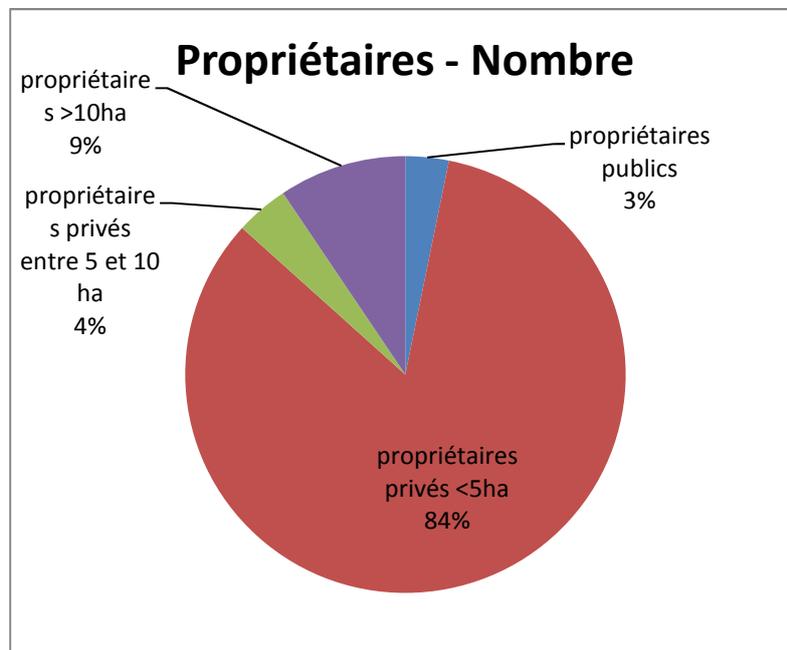
La forêt publique représente 22% des surfaces boisées, la forêt sur le territoire étant majoritairement privée.

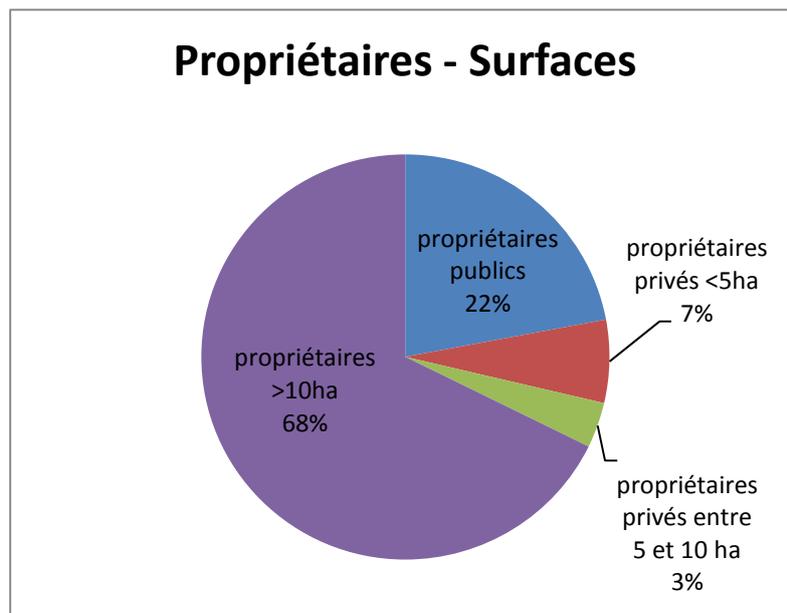


La forêt sur le territoire des communes de Gesves - Assesse - Ohey



D'après un relevé cartographique réalisé par le GAL avec l'aide de la CAPFP, on compte 692 propriétaires privés dont 578 propriétaires de moins de 5 ha. Les graphiques suivants montrent la répartition des différents types de propriétaires du territoire :





Si la majorité des propriétaires privés possèdent moins de 5ha, en termes de surfaces, les petites propriétés ne représentent que 7% des surfaces forestières. Lors des contacts établis dans le cadre de la précédente programmation avec les propriétaires forestiers du territoire, bon nombre de petits et moyens propriétaires ont marqué leur intérêt pour une aide personnalisée à la gestion de leurs parcelles.

Le territoire compte aussi des grandes propriétés. De manière générale, ces propriétés sont gérées par des professionnels.

La filière de transformation est également bien présente sur le territoire puisqu'on y compte 2 scieries de feuillu sur les 23-24 restantes en Wallonie. Ces 2 scieries font partie des 4 seules scieries wallonnes à avoir une génération annoncée. 42 entreprises sont référencées dans le secteur du bois sur le territoire.

Cependant, comme partout ailleurs en Belgique et dans les pays limitrophes, le secteur du bois feuillu vit un contexte économique défavorable. En Wallonie, ces 20 dernières années, le nombre de scieries a diminué de moitié. Pourtant, le potentiel de la forêt wallonne est bien présent puisque le taux de prélèvement en forêt feuillue est à peine de 70%.

Divers éléments peuvent expliquer cette situation :

- Recul de la consommation de sciages feuillus. En cause par exemple, la diminution de traverses de chêne utilisées par la SNCB ou l'utilisation d'autres matériaux (châssis PVC).
- Fuite de la matière première : augmentation importante de l'exportation de grumes vers l'Asie.

D'où la nécessité de trouver des pistes de développement pour redresser la transformation des bois feuillus. A l'échelle régionale, le développement de la seconde transformation semble une piste prépondérante :

- Bois de structure en lamellé-collé
- Platelage de terrasses en chêne
- Hêtre en structure
- Poutres hybrides résineux – feuillus
- Bois modifié thermiquement ou chimiquement



- Panneaux lamellés-collés pour l'aménagement intérieur (plans de travail, marches d'escaliers,...)
- Design de produits à base de bois

Des freins au développement subsistent toutefois :

- Coûts de production élevés en Wallonie (salaires, électricité,...)
- Accessibilité de la matière première (exportation des grumes, prix, contrats d'approvisionnement, bois énergie). Un arrêté du Gouvernement Wallon devrait permettre de favoriser la vente de bois aux scieries wallonnes à travers la vente de gré à gré.
- Concurrence internationale par rapport aux produits en bois
- Matériaux concurrents
- Nécessité de renforcer le marketing et de sensibiliser le consommateur
- Technologies souvent anciennes et peu automatisées, nécessitant beaucoup de main-d'œuvre
- Recherche / développement dans le secteur peu importante
- Investissements lourds, frilosité du secteur bancaire
- Taux de reprise des scieries très faible

Si certains freins sont liés au contexte global sur lequel le GAL n'a pas d'emprise, des actions à l'échelle locale peuvent clairement permettre de soutenir et de développer la filière bois du territoire.

Outre les différents aspects économiques évoqués, les métiers de la forêt et du bois représentent des activités structurantes pour des jeunes en perte de repères ou pour des personnes désireuses de se réinsérer dans un cadre professionnel. Or le nombre de personnes bénéficiant du revenu d'intégration sociale et susceptibles de suivre un cursus de réinsertion est en augmentation au sein des CPAS des communes, surtout depuis début 2015. Les CPAS désirent par conséquent diversifier les secteurs potentiels de réinsertion.

L'institution d'aide à la jeunesse la Pommeraie, présente sur le territoire, a également marqué un vif intérêt de pouvoir proposer des travaux forestiers ou des travaux de menuiserie à ses jeunes en recherche de cadre et d'orientation professionnelle.

2.4.2 Etapes préparatoires

Diverses étapes ont permis d'aboutir au présent projet.

Les contacts établis avec les propriétaires forestiers dans le cadre du précédent projet GAL « Gestion durable des ressources naturelles, biodiversité et économie locale : un trio à intensifier », ont mis en évidence les attentes d'un certain nombre de propriétaires en matière de formation et de conseil à la gestion forestière ainsi que d'organisation de groupements de propriétaires facilitant certains travaux forestiers et la vente de bois.

La rencontre avec les scieries Dubois et Hontoir a permis de mieux cerner le contexte dans lesquelles ces entreprises doivent évoluer. La scierie Hontoir notamment, est directement touchée par l'approvisionnement en matière première.

Afin de mener plus avant la réflexion, le GAL a alors organisé une **table ronde Forêt le 30/04/2014** en collaboration avec le DNF, l'Office Economique Wallon du Bois, sa Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée, les scieries locales et Inter Environnement Wallonie. L'ensemble des propriétaires forestiers du territoire dont les communes, les exploitants forestiers, les transformateurs du bois du territoire, divers organismes représentants du secteur ont été conviés. Afin d'initier le débat, la table ronde a débuté par une visite de la scierie Hontoir. Au total, 28 personnes ont assisté à cette rencontre, tant



des propriétaires, des scieurs, des exploitants forestiers que des représentants du DNF, de la Société Royale Forestière de Belgique, RND, Pro Silva. Les réalités du secteur ont été abordées à l'échelle régionale et à l'échelle du GAL. Des pistes ont également été évoquées pour le territoire du GAL.

👉 Annexe 10 : PV des rencontres Forêt

En pré-requis des différentes pistes évoquées, il semblait important d'affiner la connaissance du foncier sur le territoire du GAL : avoir une meilleure connaissance des propriétés forestières du territoire et établir une carte du morcellement forestier sur les 3 communes. En collaboration avec la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée, le GAL a alors travaillé à ces différents éléments permettant de retirer les informations présentées ci-dessus dans les éléments de diagnostic.

Les pistes d'actions envisagées ont ensuite été présentées lors d'une **soirée ciné-débat le 10/12/2014**. A nouveau, l'ensemble des acteurs de la filière étaient invités et 51 personnes ont répondu présentes, montrant l'intérêt du secteur pour les questions soulevées. La majorité des acteurs de la filière étaient représentés : petits et grands propriétaires forestiers (publics et privés), les 2 scieries, des entrepreneurs forestiers, des menuisiers, des grimpeurs/élagueurs, des entrepreneurs en construction, des représentants politiques, des techniciens, des représentants des organismes institutionnels, etc. Les participants ont adhéré aux pistes d'actions proposées et bon nombre d'acteurs se disent prêts à s'impliquer activement.

👉 Annexe 10 : PV des rencontres Forêt

Parallèlement à ces démarches, le GAL a également été approché, dans le cadre de l'appel à projets, par M. Léoni, menuisier ébéniste du territoire, désireux de créer une entreprise poursuivant le double objectif :

- Réaliser des constructions en bois valorisant la ressource locale dans une optique de développement durable ;
- Utiliser les métiers du bois comme facteur d'intégration sociale, tant via la sensibilisation des jeunes en difficulté à ces métiers que via l'insertion de personnes éloignées du marché de l'emploi.

Suivant le mode de fonctionnement actuel de M. Léoni, la ressource en bois pourrait notamment être issue de petites propriétés peu ou pas gérées et dont les propriétaires sont disposés à s'inscrire dans un projet social en permettant l'exploitation de bois sur leur parcelle en échange de travaux de gestion ou d'un objet en bois réalisé par l'entreprise de M. Léoni. La commune de Gesves a choisi d'utiliser le subside au développement de l'économie sociale marchande obtenu dans le cadre du Plan Marshall 2.vert pour étudier son projet en profondeur et a pour ce faire mandaté l'agence-conseil SAW-B pour réaliser une étude de faisabilité, toujours en cours actuellement. Le Collège communal de Gesves a également marqué son accord d'étendre le projet aux 3 communes dans le cadre d'une collaboration GAL.

La première phase d'étude de l'opportunité du projet a permis d'identifier, conjointement avec M. Léoni et le GAL, plusieurs types d'objets comme débouchés potentiels :

- petits logements de loisirs (cabanes) sur roues et dérivés (cabines de toilettes sèches...)
- éléments de mobilier urbain (bancs, tables, abribus...)
- jeux en bois de grande dimension

Cette première phase a également permis de confirmer la pertinence de cette initiative sur le territoire du GAL. Le territoire présente en effet de nombreux atouts pour ce type de projet : en amont via les ressources forestières mentionnées ci-avant, mais également en aval : de nombreuses structures d'hébergements touristiques y sont présentes, or on observe une demande croissante dans ce secteur pour l'hébergement insolite. Le territoire accueille également de nombreux groupes, relativement sensibilisés aux enjeux environnementaux tels les mouvements de jeunesse ou les



groupes équestres. Enfin plusieurs projets de manifestations, création de balades et sites sont en cours, qui nécessiteront du mobilier urbain et pourront éventuellement servir de « vitrine » au projet.

👉 Annexe 11 : Etude d'opportunité réalisée par SAW-B

Enfin, des contacts ont été établis avec 2 entreprises de formation par le travail proches et réalisant des travaux forestiers : Espaces à Ciney et Bois Vert à Modave. Les personnes en demande d'insertion socio-professionnelle du territoire et désireuses de se former dans ce secteur pourront être aiguillées vers ces EFT. Ces structures seront sollicitées dans le cadre de travaux forestiers, au même titre que les exploitants forestiers locaux.

2.5 Publics cibles concernés et impact sur le territoire

2.5.1 Publics cibles

Les publics cibles visés par les deux axes du projet sont les suivants :

Dans le cadre du développement de la filière bois feuillu :

- Les propriétaires forestiers privés
- Les 2 scieries du territoire
- Les entreprises de seconde transformation de la filière
- Les entreprises de la construction du territoire
- Les communes d'Assesse, de Gesves et d'Ohey :
 - Echevinat et administration en charge des forêts, des bâtiments publics
 - CCATM
- Les habitants

Dans le cadre de la mise en place d'une structure à finalité sociale permettant de valoriser le bois local :

- Jeunes en résidence à la Pommeraie
- Personnes bénéficiant du revenu d'intégration sociale inscrites dans les CPAS des 3 communes

2.5.2 Impact sur le territoire

Le projet peut être qualifié de projet durable puisqu'il a un impact sur les 3 piliers du développement durable :

Economique

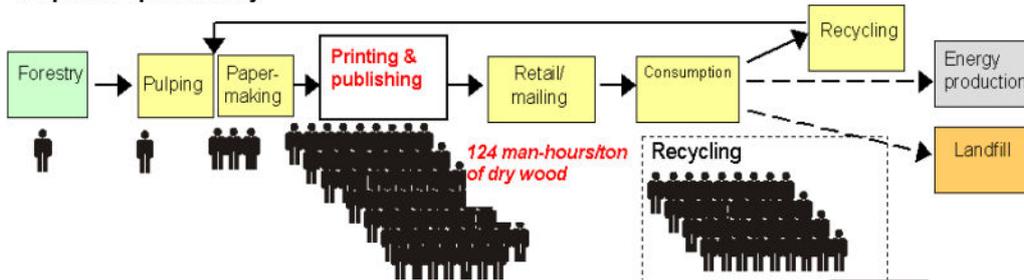
L'impact économique est un des éléments essentiels du projet puisque celui-ci a pour objectif de renforcer la filière du bois d'œuvre feuillu du territoire avec des conséquences positives en termes d'activités et d'emplois dans le secteur. En effet, la production et la transformation de bois d'œuvre représente une source d'emplois conséquente, largement supérieure à la valorisation énergétique du bois, tel que le schéma suivant le représente :



EMPLOYMENT

 = 2 man-hours/ton of dry wood

Pulp and Paper Industry



Wood Products Industry



Bioenergy



La valeur ajoutée de la filière du bois d'œuvre est également largement supérieure à la filière du bois énergie.

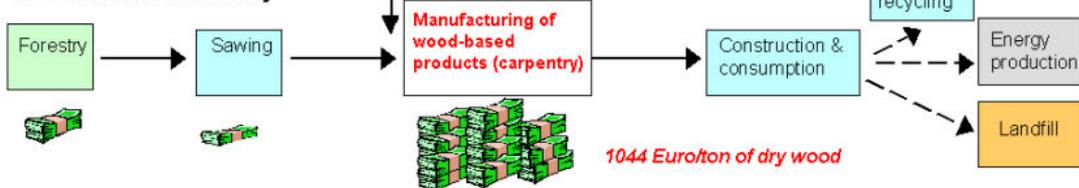
VALUE ADDED

 = 100 Euro/ton of dry wood

Pulp and Paper Industry



Wood Products Industry



Bioenergy



La forêt représente également un atout touristique majeur pour le territoire et un facteur d'attractivité résidentielle.

Social

Le projet a également une connotation sociale importante pour le territoire puisqu'il vise à offrir un cadre aux personnes en demande de stage de réinsertion ou à des jeunes fragilisés en recherche d'une orientation professionnelle.



Environnemental

L'écosystème forestier (et en particulier le système arbre/sol) est après le plancton océanique et avec les tourbières et les prairies, le principal puits de carbone naturel planétaire, essentiel au cycle du carbone. Il accumule d'énormes quantités de carbone dans le bois, les racines, le sol et l'écosystème via la photosynthèse. Assurer une gestion durable des forêts, même à l'échelon local, permet de lutter efficacement contre l'accumulation de CO₂ dans l'atmosphère.

Une exploitation des feuillus qui met l'accent sur le bois d'œuvre est également plus favorable en termes de bilan carbone puisque le CO₂ piégé lors de la croissance des arbres n'est pas relâché dans l'atmosphère comme dans le cas du bois énergie.

Enfin, le fait de promouvoir les circuits courts pour le matériau bois contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport.

2.6 Actions prévues

2.6.1 Développement de la filière bois feuillu

2.6.1.1 Gestion durable des forêts privées du territoire

Formation et sensibilisation en matière de gestion durable des forêts

- Enquête auprès des propriétaires forestiers afin de caractériser la gestion des forêts : gérée activement ou non, appel aux services de professionnels, utilisation du bois produit ou vente, via une coopérative,... Le formulaire d'enquête sera élaboré en collaboration avec la CAPFP. Analyse des résultats de l'enquête.
- Mise en place d'un cycle de formation à la gestion forestière durable (5 jours) destiné aux propriétaires forestiers du territoire en collaboration avec la Société Royale Forestière de Belgique (SRFB) et l'asbl Pro Silva Wallonie. L'enquête préalable permettra d'orienter le cycle de formation mais globalement celui-ci abordera les thématiques suivantes : aspects juridiques et administratifs, reconnaissance et écologie des arbres, choix adapté des essences face aux changements climatiques futurs, techniques d'entretien, marquage, estimation et ventes de bois, concilier production et biodiversité. L'accent sera mis sur la sylviculture d'arbres-objectif et la régénération naturelle, prônées par Pro Silva. La sylviculture d'arbres-objectif consiste à sélectionner au sein d'un peuplement les plus beaux arbres sur lesquels toute l'attention du forestier sera posée. Les principes de la certification durable PEFC seront également abordés lors de cette formation. Enfin, ce cycle de formation apportera un intérêt particulier à orienter les propriétaires vers la filière locale pour valoriser leurs bois. Le module de formation de 5 jours sera organisé 2 fois sur la durée du projet.
- En collaboration avec les Contrats Rivière Haute Meuse et Meuse Aval, sensibilisation des propriétaires à la protection des eaux souterraines et de surface en milieu forestier. Sur base des inventaires des points noirs réalisés par les Contrats Rivière, les propriétaires concernés seront contactés et des aménagements leur seront proposés. Le cas échéant, le GAL pourra apporter une aide administrative pour l'obtention de subsides permettant de réaliser ces aménagements.

Conseil personnalisé en gestion forestière, gestion groupée de petites forêts privées

Le conseil à la gestion sera orienté vers une plus grande production de bois sans surexploiter le sol et le milieu, et donc tout en respectant les besoins de la forêt en bois mort et en matière organique. L'intervention sera modulée en fonction du type de propriétaire :

- Petits propriétaires privés (< 5 ha sur le territoire) : accompagnement des petits propriétaires volontaires en collaboration avec la CAPFP afin qu'ils acquièrent une meilleure connaissance



de leurs parcelles forestières et qu'ils valorisent mieux la ressource. Le conseil aux petits propriétaires favorisera au maximum la production de bois d'œuvre tout en préservant la biodiversité. Une gestion groupée sera proposée aux petits propriétaires : mutualisation des travaux forestiers afin d'en diminuer le coût, vente de bois plus intéressante. Concrètement, la démarche menée à l'échelle du territoire sera la suivante :

- Analyse du morcellement foncier et détermination des zones d'intervention
- Contact avec les petits propriétaires du territoire, séances d'information
- Visites de terrain – Détermination des opérations de gestion à mener
- Proposition aux propriétaires de participer à des opérations de gestion groupée
- Appel à prestataires (entreprises, indépendants) pour la réalisation des opérations de gestion groupée
- Suivi des opérations

La gestion groupée permet la ré-implication du propriétaire dans la gestion durable de son bien forestier et la mobilisation de bois d'œuvre. La logique des circuits courts sera grandement favorisée, le bois produit venant alimenter la filière de transformation locale. L'augmentation de la production de bois d'œuvre aura également comme conséquence positive le renforcement du marché du bois de chauffage local et des connexes.

- Moyens propriétaires (entre 5 et 30 ha) : création d'un réseau de coaches sur le territoire pouvant épauler d'autres propriétaires dans la gestion de leurs parcelles. En collaboration avec la SRFB, le projet formera des propriétaires volontaires du territoire afin qu'ils puissent conseiller leurs pairs. Par leur expérience de propriétaire, les coaches forestiers orienteront vers des professionnels de confiance. Ils seront formés à l'écoute pour recueillir et répondre aux besoins spécifiques des propriétaires.
- Grands propriétaires : sensibilisation à une gestion des forêts alliant production et conservation de la nature.

Moyens et grands propriétaires seront également sensibilisés à la logique des circuits courts. Les intérêts de la transformation locale de leurs bois leurs seront présentés afin de favoriser la filière locale et notamment la filière sociale.

La sensibilisation des propriétaires prendra la forme d'un cycle de 8 conférences thématiques.

Suivi et appui aux groupements de propriétaires créés dans le cadre du projet leur permettant ainsi de continuer à mutualiser les travaux et les ventes de bois afin de valoriser au mieux leurs ressources.

Appui à la filière d'exploitation

- Analyse des besoins en bois d'œuvre des consommateurs (citoyens, entrepreneurs, communes).
- Information des pouvoirs locaux sur les ventes de gré à gré favorisant les scieries locales. Aide à la traduction de la législation dans les cahiers des charges des communes.
- Sensibilisation des communes (administrations en charge des logements, CCATM) à l'utilisation de bois local.
- Information des acteurs de la construction (architectes, entrepreneurs,...) sur les possibilités d'utilisation des bois feuillus locaux :
 - Aménagements intérieurs.
 - Chêne en terrasse et dans les aménagements extérieurs. En effet, les deux scieries du territoire scient du chêne et l'une d'elles propose d'ores et déjà du chêne pour



terrasses et bardages, alternative locale aux bois exotiques très répandus dans les aménagements extérieurs.

- Promotion du bois feuillu en structure dans la construction. L'utilisation des feuillus en structure, notamment le hêtre, est à l'étude actuellement dans le secteur de la construction. En collaboration avec l'OEWB et le CSTC, des essais de hêtre en structure seront réalisés sur le territoire. Des visites de chantiers seront organisées à destination du secteur de la construction.
- Une brochure technique reprenant les différentes utilisations possibles des feuillus dans la construction et les aménagements intérieurs sera éditée, également en collaboration avec l'OEWB et le CSTC.
- Ces actions sont en lien étroit avec la fiche 'Logement' du GAL qui vise notamment à sensibiliser les acteurs de la construction et de la rénovation à l'habitat durable utilisant les ressources locales.
- Favoriser les échanges entre acteurs de la filière afin de générer des collaborations : table ronde de la filière, visites de terrain. Ces rapprochements devraient faciliter la circulation du matériau bois au sein de la filière locale. Ils devraient également générer une forme d'économie circulaire, les connexes de la production de bois d'œuvre pouvant par exemple être valorisés en bois énergie (fiche Energie verte).
- Promotion du label 'Bois Wallon' : l'Office Economique Wallon du Bois lancera à l'été 2015 un label permettant de valoriser le bois transformé en Wallonie. Le territoire du GAL sera un des territoires pilotes dans la mise en œuvre de ce label. Concrètement, le présent projet travaillera à la promotion du label auprès des acteurs de la filière bois et auprès du grand public.

Sensibilisation citoyenne

- Réalisation d'une brochure à destination du grand public, présentant les différentes essences locales disponibles, leurs utilisations possibles et les entreprises susceptibles de fournir les matériaux ou de travailler le bois local.
- En lien avec la fiche 'Logement' du GAL, organisation d'un week-end de la construction durable : portes ouvertes chez les acteurs de la filière bois (scieries, menuiseries,...), visites de constructions utilisant le bois feuillu.
- Stand d'information à la Fête du Bois d'Assesse.
- Création d'un réseau de guides forestiers sur le territoire. Il s'agit de passionnés de la forêt, propriétaires ou non, qui donnent de leur temps pour communiquer sur la forêt et ses métiers. Formés par la SRFB, ces guides assureront des visites de forêts sur le territoire afin de faire découvrir au grand public l'ensemble des fonctions remplies par la forêt et les métiers associés. Les guides forestiers organiseront des visites lors d'événements particuliers (Fête du bois, WE du Bois,...) mais pourront également être sollicités par les écoles et groupes de touristes. Une base de données reprenant les coordonnées des guides forestiers, guides nature du territoire, guides agricoles formés dans le cadre de la fiche 'Agriculture' et guides paysages formés dans le cadre de la fiche 'Paysages' sera accessible au grand public sur le site internet du GAL.
- Création d'un circuit touristique sur les usages et métiers du bois feuillu : balade destinée aux familles et jalonnée de réalisations en bois feuillu, modules didactiques et de supports d'information illustrant les métiers du bois.



Charte Forestière de Territoire (CFT)

En France, plusieurs territoires ont élaboré une Charte Forestière de Territoire. Initiative locale, la CFT rassemble les acteurs liés de près ou de loin à la forêt. Concertation entre ces différents acteurs, elle conduit à élaborer un document d'orientation, et à signer des conventions visant l'aménagement et le développement de projets cohérents et collectifs du territoire vis-à-vis de la ressource forestière. Au-delà de la seule production et rentabilité forestière, la charte doit amener la forêt à participer au développement durable du territoire.

La charte se base sur :

- un périmètre
- une structure porteuse
- un corpus de données, rassemblé par une étude-diagnostic de la forêt (et filière bois) dans son contexte local
- des évaluations quantitatives et qualitatives.

Ces éléments sont étudiés et discutés avec les acteurs locaux, dans un processus partagé, et vont permettre :

- d'identifier les problèmes, les forces et les faiblesses du territoire forestier
- de hiérarchiser les enjeux et d'identifier les solutions à mettre en œuvre
- de mobiliser l'ensemble des acteurs.

Les CFT peuvent par exemple avoir comme objectifs :

- Qualité de la gestion et de l'exploitation forestière.
- Transformation et valorisation du bois via des boucles plus locales.
- Fonctions aménitaires (paysage, tourisme, accueil du public, pédagogie à l'environnement), meilleur accueil des usagers en forêt, tout en évitant la surfréquentation et le dérangement de la faune.
- Gestion des risques sanitaires et des équilibres forêt-gibier.
- Anticipation des modifications climatiques.
- Restauration, protection et gestion dynamique de la biodiversité, etc.

Annexe 12 : Exemple de charte forestière synthétisée

Les actions entreprises dans le cadre du présent projet favorisant d'ores et déjà le rapprochement entre les différents acteurs de la forêt et de la filière bois, la mise en place d'une CFT permettrait de pérenniser ces actions à travers un engagement commun des acteurs. Des renseignements complémentaires seront collectés auprès de CFT françaises (notamment ampleur des études préliminaires nécessaires) et la pertinence d'une telle action sur le territoire du GAL évaluée. Le cas échéant, la démarche sera initiée sur le territoire. Des réunions de concertation seront alors organisées avec les différents acteurs.

2.6.2 Création d'une entreprise à finalité sociale réalisant des constructions en bois local et liens avec les EFT actives dans la filière bois

Tel que mentionné ci-dessus, le GAL a été approché par un menuisier-ébéniste du territoire désireux de développer ses activités dans une structure ayant dans son objet social l'accueil de jeunes en difficulté et qui fabriquerait divers types d'objets : cabanes sur roues, éléments de mobilier urbain, jeux en bois de grande dimension.

Une étude de faisabilité est actuellement en cours par SAW-B concerne les aspects suivants :



- Définition des processus de production permettant au mieux de répondre au double objectif de valorisation des ressources locales et d'intégration sociale : standardisation de matières utilisées et de modèles, possibilités optionnelles de personnalisation, fournitures de services (montage, livraisons, locations...).
- Définition de l'échelle, des ressources et des partenariats nécessaires pour assurer la pérennité du projet et des dispositifs institutionnels dans lesquels l'inscrire.
- Construction de partenariats avec des entreprises de formation par le travail déjà actives dans d'autres métiers du bois et qui pourraient enrichir la formation de leurs stagiaires dans cette filière.

Le GAL travaillera activement à la structuration de cette entreprise qui accueillera des jeunes fragilisés de la Pommeraie afin de leur redonner un cadre et de les aider dans le choix d'une orientation professionnelle :

- Aide à l'approvisionnement : sur base de l'étude réalisée en début de projet auprès des propriétaires de terrain, sensibilisation des propriétaires, identification de propriétaires désireux de s'inscrire dans un projet social et mise en relation avec l'entreprise. En échange de travaux d'entretien de leurs parcelles ou d'objets en bois, les propriétaires fournissent du bois à l'entreprise qui se chargera de l'abattage et du débardage.
- Mobilisation des ressources et moyens nécessaires : mise en réseau des acteurs locaux, recherche d'espaces disponibles...
- Accompagnement à la création de l'entreprise et suivi de la phase de lancement de l'entreprise.
- Aide à l'équipement de l'atelier de menuiserie.
- Conventions de suivi des jeunes
- Aide à la commercialisation des produits en leur donnant une visibilité au sein de son réseau, identification des débouchés.
- Intégration du projet dans le développement global de la filière : communication vers les propriétaires et citoyens sur l'usage concret fait de la ressource locale.
- Partenariat avec le PCS de Gesves.

 Annexe 11 : Etude d'opportunité réalisée par SAW-B

D'autre part, 2 Entreprises de Formation par le Travail (EFT) proches du territoire (Ciney et Modave) proposent des stages de formation dans le domaine des travaux forestiers. Les personnes bénéficiant du revenu d'intégration sociale pourront être orientées vers ces EFT. L'EFT Espaces de Ciney est notamment prête à créer une équipe supplémentaire de travaux forestiers sur le territoire du GAL.



2.7 Plan de financement et échéancier des dépenses

Le plan de financement prévoit l'engagement d'un chargé de mission à 1/2 temps. Le poste partenaires couvre les aspects de formation (propriétaires, des guides forestiers) et de conseil aux propriétaires forestiers. Les investissements concernent la création du circuit touristique et l'aide à l'équipement de l'entreprise à but social. La sous-traitance concerne l'accompagnement à la création cette entreprise.

Forêts	Total	FEADER (36%)	Wallonie (54%)	Part locale (10%)
Personnel	120 000	43 200	64 800	12 000
Fonctionnement	16 800	6 048	9 072	1 680
Partenaires	25 000	9 000	13 500	2 500
Sous-traitance	5 000	1 800	2 700	500
Actions projet	750	270	405	75
Promotion	6 000	2 160	3 240	600
Invest	30 000	10 800	16 200	3 000
TOTAL	203 550	73 278	109 917	20 355

Forêts	Total	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Personnel	120 000	0	30 000	30 000	30 000	30 000	0	0
Fonctionnement	16 800	0	4 200	4 200	4 200	4 200	0	0
Partenaires	25 000	0	6 250	12 500	6 250	0	0	0
Sous-traitance	5 000	0	0	0	5 000	0	0	0
Actions projet	750	0	122	243	243	142	0	0
Promotion	6 000	0	1 500	1 500	1 500	1 500	0	0
Invest	30 000	0	0	0	30 000	0	0	0
TOTAL	203 550	0	42 072	48 443	77 193	35 842	0	0

Forêts	Total	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Personnel	120 000							
Fonctionnement	16 800							
Partenaires	25 000							
Sous-traitance	5 000							
Actions projet	750							
Promotion	6 000							
Invest	30 000							



2.8 Indicateurs de moyens, de réalisation, de résultats et d'impact

Indicateurs de moyens		Objectif
Moyens financiers (dépenses publiques en euros)		203.550
Moyens humains (en ETP annuel cumulé)		2
Indicateurs de réalisation et de résultats		Objectif
Réalisation d'une enquête auprès des propriétaires forestiers		1
	<i>Nombre de propriétaires sondés</i>	600
	<i>Nombre de propriétaires participant à l'enquête</i>	200
Organisation de cycles de formation (5j) à la gestion forestière durable		2
	<i>Nombre de participants formés</i>	40
Organisation d'une opération petits propriétaires forestiers		1
	<i>Nombre de petits propriétaires participants</i>	50
	<i>Volume de bois mobilisé (en m³)</i>	500
Formation de coaches forestiers		1
	<i>Nombre de coaches forestiers formés sur le territoire</i>	5
Création d'un réseau de coaches forestiers		1
Actions de sensibilisation des propriétaires (cycle de conférences)		8
	<i>Nombre de propriétaires sensibilisés</i>	160
Etude des besoins en bois d'œuvre locaux		1
Confection de brochures d'information sur le bois dans la construction		1
	<i>Nombre de brochures diffusées</i>	500
Mise en oeuvre d'essais techniques de hêtre en structure		1
Organisation de visites de chantiers à destination des acteurs de la construction		3
	<i>Nombre de participants aux visites de chantier (cumulé)</i>	60
Organisation de tables rondes filière bois (réseau d'acteurs)		3
	<i>Nombre de participants aux tables rondes (cumulé)</i>	90
Confection d'une brochure grand public sur l'usage du feuillu		1
	<i>Nombre de brochures diffusées</i>	2000
Actions de sensibilisation grand public		5
	<i>Nombre de personnes sensibilisées</i>	3000
Formations de guides forestiers		2
	<i>Nombre de guides forestiers formés</i>	10
	<i>Nombre de personnes ayant bénéficié des services des guides forestiers</i>	400
Création d'un circuit touristique sur les métiers du bois		1
	<i>Nombre d'écoliers sensibilisés</i>	250
Etude d'opportunité de créer une Charte Forestière de Paysage		1
Appui à la création d'une entreprise à finalité sociale		1
	<i>Nombre de personnes en stage dans l'entreprise</i>	10
	<i>Nombre de personnes bénéficiant du RIS orienté vers la filière</i>	15
Indicateurs d'impact		
La quantité de bois feuillu produite, transformée et consommée sur le territoire a augmenté significativement permettant de pérenniser des emplois dans la filière		
Des jeunes fragilisés et des personnes en demande de stage d'insertion dans le secteur du bois ont des structures d'accueil à disposition sur le territoire		



2.9 Caractère innovant du projet

A l'échelle du territoire, la démarche entreprise par le GAL auprès des différents types de propriétaires afin d'améliorer la valorisation de la ressource bois est tout à fait innovante, les propriétaires ne bénéficiant jusqu'à présent pas de conseil de gestion personnalisé. L'approche Pro Silva, très bien adaptée aux forêts feuillues du territoire, représente également une nouvelle forme de gestion pour les propriétaires du territoire. De même, la gestion groupée de petites forêts, même si elle n'est pas novatrice en soi, représente une démarche totalement inédite sur le territoire.

La structuration des acteurs de la filière permet également de faire des liens nouveaux entre ces acteurs et d'imaginer des collaborations apportant une réelle plus-value à l'ensemble de la filière.

La promotion du bois feuillu wallon auprès du secteur de la construction et du grand public représente une étape clé du projet encore peu développée à l'échelle wallonne. Le territoire du GAL sera notamment un territoire test pour la mise en œuvre du nouveau label Bois Wallon de l'OEWB.

Initier la démarche d'une Charte Forestière de Territoire est totalement innovant pour le contexte régional puisqu'aucune charte de ce type n'a encore été mise en place en Wallonie. Elle permettrait d'inscrire la gestion de nos forêts dans un processus concerté et durable. L'expérience menée par le GAL pourrait alors tout à fait être transférée à d'autres territoires wallons.

2.10 Pérennité du projet

De manière générale, les aspects de formation et de conseil largement développés dans le cadre du projet devraient aboutir à une plus grande autonomie de gestion des parcelles forestières de la part des propriétaires. Ceux-ci seront plus aptes à gérer durablement leur forêt, à procéder aux travaux d'entretien et aux ventes de bois, pérennisant ainsi l'approvisionnement de la filière locale.

Les partenariats identifiés avec des structures reconnues du secteur du bois représentent un gage certain de pérennité :

- Les groupements de propriétaires créés feront l'objet d'un suivi à long terme par la CAPFP.
- Les coaches formés continueront d'être disponibles pour les propriétaires du territoire via la SRFB.
- De même pour les guides forestiers qui en plus de leur lien avec la SRFB seront identifiés auprès des structures touristiques du territoire qui assureront leur promotion.

La piste de Charte Forestière de Territoire représente une forme de pérennisation de l'ensemble des actions menées que le projet privilégiera au maximum. En effet, aboutir à la signature d'une telle charte tant par les propriétaires que les acteurs de la filière de transformation du bois permettrait d'inscrire la gestion des forêts du territoire dans un développement à long terme.

L'entreprise sociale créée et les liens avec les EFT actives dans le secteur du bois permettront de pérenniser l'accueil d'un public fragilisé sur le territoire et de créer des emplois.